

# L'European Social Institute crée un label social

Publié le 25/10/2011

**Le 6 octobre 2011, l'association European Social Institute annonçait la création d'un nouveau label social mesurant le climat interne des entreprises européennes de tous secteurs d'activité. L'European Social Label contribuera à un meilleur dialogue social dans les organisations sans pour autant se substituer au travail des représentants du personnel.**

A partir d'une mesure du climat interne de l'entreprise candidate, L'European Social Label vise un meilleur dialogue social dans les organisations, en partant de l'expression directe des salariés via un système démocratique direct. Et ce, quels que soient la taille, le secteur d'activité et la localisation, en Europe, de l'entreprise.

La performance sociale d'une organisation est un vrai élément différenciant en termes d'image pour l'employeur et de positionnement sur un marché concurrentiel. A ce titre, l'European Social Label entend valoriser la performance sociale et la qualité de vie au travail, grâce à l'expression directe de tous les salariés d'une organisation.

## **Pourquoi un nouveau Label social ?**

L'évaluation sociale des entreprises fait son chemin dans l'esprit des dirigeants d'entreprises, comme des investisseurs. Pour autant, les labellisations proposées ne sont pas satisfaisantes, selon les créateurs de ce nouveau label. Un label qui peut être obtenu sans longs travaux préparatoires, en quelques semaines au plus, pour une somme modique doit trouver une audience importante parmi les PME françaises puis européennes.

## **Un label centré sur le climat social**

Une entreprise qui valorise le dialogue interne, le bien-être et la qualité de vie au travail conserve et attire les meilleurs collaborateurs, renforce son image et assure sa pérennité sociale et économique. Le meilleur indicateur de cette performance est le ressenti des salariés. D'où l'intérêt de ce label décerné à partir de l'expression de tous les collaborateurs de l'entreprise. Actuellement les labels d'entreprises sont tous basés sur des critères de conformité, négligeant la plus-value de sens pouvant être apportée par les salariés de l'entreprise.

Toutes les entreprises, quel que soit leur taille, leur secteur d'activité peuvent prétendre au label. Celui-ci est lié directement aux résultats de l'audit mené auprès des salariés de l'entreprise candidate à la labellisation. L'audit s'appuie sur un référentiel simple avec un questionnaire informatisé, chaque salarié y répond sur le même principe qu'un système de

vote de manière anonyme et confidentielle, sur la base des résultats, le label est attribué pour une durée de deux ans renouvelable. Chaque entreprise labellisée reçoit un kit de communication permettant de valoriser en interne et en externe, la reconnaissance de performance sociale. Si l'entreprise n'obtient pas le label, elle est informée des axes de progression à travailler avant de pouvoir de nouveau candidater.